



## À L'ÉPREUVE DU FEU

Usages et représentations du feu en province Nord  
Mieux comprendre, mieux accompagner  
pour améliorer les pratiques





## CHIFFRES CLÉS



# 19 000

hectares de végétation brûlés en 2017 en province Nord

# 979

incendies comptabilisés en 2017 en province Nord



# 150

personnes enquêtées entre 2011 et 2014

# 23 MF

(millions de francs) de co-financement de la bourse de thèse par la province Nord (19 MF) et l'État (4 MF)



# 6 ans

de travail pour mener à bien la thèse, dont trois ans d'études de terrain en province Nord

# 3

tribus ont fait l'objet de l'étude anthropologique sur les usages traditionnels du feu pour la thèse

# 704

pages de manuscrit de thèse

Directeur de publication : Dominique Lévy - Rédaction et coordination éditoriale : Lincks/Estelle Bonnet-Vidal - Relecture : Marie Toussaint, Séverine Bouard, Jean-Jérôme Cassan, Yannick Monlouis - Photographies : N. Petit, Province Nord, E. Bonnet-Vidal - PAO : Ylang Ylang Com - Imprimeur : EIP Impression - 3 000 exemplaires, août 2019



Paul Neautyne  
Président de la Province Nord

## SOMMAIRE

- 2 Chiffres clés
- 3 Édito et partenaires
- 4 Qui met le feu ? Une étude anthropologique pour poser le bon diagnostic  
3 questions à Y. Monlouis
- 6 Quand l'histoire éclaire les dysfonctionnement du présent  
Dates clés
- 8 Qui fait quoi ?
- 10 Le feu, un outils à plusieurs facettes
- 12 Interview de Marie Toussaint
- 14 Enquête sur les savoirs et usages traditionnels  
Le feu outil

# édito

Le caractère destructeur et foncièrement mauvais du feu est une réalité dans notre Pays. Les media répètent tous plus ou moins le même message négatif du feu, sans constater pour autant de réels changements de comportement.

Pourtant le feu est très anciennement ancré en nous comme un phénomène sociétal. Le centre de l'organisation de toutes nos sociétés humaines, le noyau familial, porte le nom métaphorique de foyer. Jusqu'à une période très récente dans la brousse calédonienne, le feu était à la fois réchaud, lampe, radiateur, poubelle, insecticide, etc. ; et il continue à avoir tout ou partie de ces utilités.

La collectivité a choisi à partir de 2010 de prendre le temps de la compréhension. Une thèse en sciences sociales consacrée notamment à l'histoire de la construction de la problématique des incendies en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'aux représentations et modes de mise en œuvre du feu a été accueillie au sein de la province Nord de 2012 à 2016.

La somme d'informations acquises et synthétisées par Marie Toussaint est remarquable. Elle nous encourage à « désapprendre » un langage formaté sur une vision simpliste considérant le feu comme un phénomène global et homogène. En reconnaissant des circonstances et des modalités d'usages du feu comme légitimes tout en restant compatibles avec la sécurité civile et la protection des milieux naturels, il est possible d'améliorer l'encadrement des pratiques, et ainsi d'optimiser les moyens de prévention et de lutte contre les incendies.

Le présent livret est destiné à jeter les bases de cette réorientation, en rendant accessible au plus grand nombre les principaux résultats du travail de la thèse, complétés d'autres éclairages.

La thèse de doctorat intitulée « **L'épreuve du feu : politiques de la nature, savoirs, feux de brousse et décolonisation en Nouvelle-Calédonie** » a été soutenue par Marie Toussaint le 14 mars 2018 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Elle a été dirigée par Pierre-Yves Le Meur, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et sous la responsabilité de Jean-Jérôme Cassan, adjoint au service impact environnemental et conservation de la province Nord. La thèse a été financée

par la province Nord pendant 4 ans (de 2011 à 2015), avec le concours de fonds de l'État français (bourse de l'Agence nationale pour la recherche et la technologie (ANRT, dispositif CIFRE<sup>[1]</sup>) pendant les trois premières années. Marie Toussaint a bénéficié pendant quatre années d'un accueil au sein de l'équipe de sciences humaines et sociales de l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC) à Pouembout, ainsi que d'un soutien financier du projet ANR-INC<sup>[2]</sup> pour les études de terrain.

[1] CIFRE = Convention industrielle de formation par la recherche

[2] Incendies et biodiversité de écosystèmes en Nouvelle-Calédonie (financement de l'Agence nationale de la recherche)

Commanditaire  
et financeur de l'étude



Direction scientifique



Soutiens scientifiques et financiers







919

Incendies ont été comptabilisés en 2017 en province Nord et ont brûlé au total 19 000 hectares de végétation.  
Source : œil.nc

## QUI MET LE FEU ? UNE ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE POUR POSER LE BON DIAGNOSTIC

**Malgré les efforts réalisés par la province Nord en matière de prévention, le nombre de feux de brousse restent très importants. Pour mieux comprendre les origines et motifs des mises à feu la collectivité provinciale a financé pendant quatre ans une thèse de doctorat en anthropologie sur les savoirs et usages du feu. L'objectif ? Déployer une politique publique plus adaptée aux pratiques locales...**

Depuis les années 1990, la Nouvelle-Calédonie est reconnue comme un « point chaud de biodiversité ». Cette distinction indique à la fois que sa faune et sa flore sont d'une richesse exceptionnelle, mais aussi que ce patrimoine naturel est particulièrement menacé. « L'exploitation minière et les espèces invasives sont aujourd'hui les premières causes de la perte brutale de la biodiversité calédonienne, mais les feux de brousse représentent une menace de plus en plus préoccupante » confie Jean-Jérôme Cassan, adjoint du service impact environnemental et conservation de la province Nord.



Thiollirea\_naouaorum (CR) et Pittosporum\_gatopense (CR), deux plantes endémiques de la province Nord, menacées par le feu.

### Des questions brûlantes

Bien que les moyens de lutte aient été considérablement renforcés, plusieurs centaines de départs de feux sont comptabilisés chaque année sur la Grande Terre et des dizaines de milliers d'hectares de végétation partent en fumée. Depuis les grands incendies de brousse de 2005 et 2013, des associations environnementales et ONG se mobilisent pour dénoncer l'impact dévastateur du feu sur la biodiversité et somment les institutions à agir plus efficacement.

Mais le feu est-il une fatalité ? Ou bien une nécessité ? Qui met le feu et pourquoi ? La réglementation de la province Nord est-elle adaptée ? Telles sont quelques-unes des questions qui ont poussé la province Nord à commanditer une étude scientifique pour mieux comprendre cette problématique et disposer d'éléments de connaissance pour réorienter si besoin sa politique du feu.

### L'œil de l'expert

La province nord recèle de nombreuses espèces végétales rares et remarquables. Parmi les 1 950 plantes qui ont déjà été recensées en province Nord, 85 % sont endémiques et 234 sont directement menacées par les feux, dont 59 à ce jour sont classées en danger critique d'extinction (CR) d'après les études menées par le groupe Liste Rouge.

**Dominique Fleurot,**  
Passionné de botanique, président d'Endemia

### Six ans d'enquête

C'est dans ce contexte que Marie Toussaint a démarré en 2011 une thèse en anthropologie sociale et ethnologie qu'elle a soutenue en mars 2018. « J'ai été à la fois rat de bibliothèque, caméléon et détective » s'amuse Marie Toussaint. « J'ai passé quatre ans à sillonner la Nouvelle-Calédonie, en particulier la province Nord, pour enquêter dans des contextes kanak, non kanak, institutionnel, scientifique, associatif et privé, et lire toute la littérature disponible sur ce sujet. Le plus difficile a été d'analyser l'énorme masse de données brutes et ne pas s'éloigner du sujet ». De retour en métropole, il a fallu deux ans à la jeune femme pour rédiger le manuscrit de 700 pages. « Le jury de la thèse, constitué d'éminents chercheurs et universitaires, a salué l'excellence de son travail et l'originalité de son approche » précise Pierre-Yves Le Meur, directeur de recherche à l'IRD<sup>[1]</sup>. De son côté, le commanditaire de l'étude, au nom de la province Nord, affiche sa pleine satisfaction. « C'est surprenant de voir le travail des agents de la province Nord et des partenaires, disséqué et analysé sous l'angle anthropologique. Mais ce regard nous bouscule et oblige à repenser nos représentations » ajoute Yannick Monlouis, adjoint en charge de l'environnement et des ressources naturelles.

### Des résultats disponibles et accessibles

La thèse de Marie Toussaint intitulée « L'épreuve du feu : politiques de la nature, savoirs, feux de brousse et décolonisation en Nouvelle-Calédonie » a été soutenue le 14 mars 2018 à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Loin d'être austère, le manuscrit est agréable à lire pour des non spécialistes. Son contenu permet d'explorer la trajectoire coloniale et postcoloniale calédonienne sous l'angle inédit des feux et à travers l'étude de l'évolution des structures réglementaires et des institutions forestières, mais également la circulation des savoirs liés aux feux et aux forêts, et le rôle essentiel des acteurs dans ces processus. Le manuscrit est consultable en version papier et disponible en version numérique sur demande à l'antenne IAC de Pouébo : [gruner@iac.nc](mailto:gruner@iac.nc)/47.74.15

[1] Institut de recherche pour le Développement



Marie Toussaint avec son manuscrit de thèse. ©M. Toussaint



## 3 questions à Yannick MONLOUIS,

Directeur adjoint en charge de l'environnement et des ressources naturelles

### Pourquoi avoir commandité cette vaste étude sur le feu ?

Il y a un constat d'échec. Malgré nos efforts de prévention, les feux de brousse restent importants. Notre réglementation sur le feu n'a pas évolué depuis 1975. Elle est un héritage direct de l'administration coloniale et elle s'avère clairement inadaptée au contexte local et aux pratiques actuelles. Nous voulions comprendre pourquoi et savoir comment être plus efficace.

### C'est une thèse en anthropologie. Pourquoi ce choix ?

À l'époque de la commande en 2010, une étude d'impact du feu sur la biodiversité et les écosystèmes était en cours dans le cadre du projet INC<sup>[2]</sup>. Nous souhaitions recueillir des informations sur les usages locaux du feu, notamment en milieu kanak et analyser notre propre gouvernance. Bien nous en a pris ! Les résultats de cette thèse tortent le cou à de nombreuses idées reçues.

### Quelle sera la suite donnée à ces résultats ?

Nous devons déconstruire un mode de pensée pour élaborer un schéma plus adapté aux pratiques locales, kanak et non kanak. Pour ce faire, nous introduirons les résultats de cette thèse dans le débat public et institutionnel pour réfléchir à de nouvelles pistes et faire évoluer notre politique publique. La pratique du feu dans l'agriculture doit, par exemple, être mieux reconnue et accompagnée.

« Nous introduirons les résultats de cette thèse dans le débat public. »

[2] Le projet Incendie et biodiversité en Nouvelle-Calédonie (INC) est un projet de recherche pluridisciplinaire financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) de 2008 à 2012.





Préparation du trepang (cuisson des bêtes de mer), fin XIX<sup>e</sup> - Archives de la Nouvelle-Calédonie, collection Alexis Garnier, 1 Ph 13-44

## QUAND L'HISTOIRE ÉCLAIRE LES DYSFONCTIONNEMENTS DU PRÉSENT

Une partie de la thèse de Marie Toussaint raconte comment la législation sur les feux a évolué depuis la colonisation et comment les héritages d'hier ont nourri le cadre juridique d'aujourd'hui, pour finalement conduire à des mesures inadaptées et inefficaces.

En s'immergeant dans tous les écrits qui parlent du feu depuis la colonisation, Marie Toussaint a reconstitué l'histoire de sa réglementation. Dès leur arrivée, les colons européens ont eu le droit d'utiliser le feu comme ils l'entendaient, notamment pour transformer les espaces boisés en pâturages ou pour l'exploitation minière. Le premier texte visant à limiter l'usage du feu date de 1859, six ans après la prise de possession de l'archipel, car l'administration coloniale souhaitait préserver ses espaces domaniaux. « En pratique, cette réglementation, qui s'adressait pourtant spécifiquement aux colons, a eu peu d'effet, car il n'y avait pas d'administration forestière pour l'appliquer et elle allait à l'encontre de l'idéologie coloniale qui cherchait à accroître son emprise territoriale. Le feu était allègrement utilisé comme arme de dévastation, préemption et domination » explique Marie Toussaint.

### Deux poids, deux mesures

« Pendant l'époque coloniale, il y a eu clairement une réglementation à deux vitesses » ajoute la jeune anthropologue. D'un côté, les colons, éleveurs et mineurs, n'avaient aucune restriction quant à l'usage du feu sur leurs propriétés ou concessions. D'un autre, les Kanak, soumis au régime de l'Indigénat de 1887 à 1946, et placés dans des réserves appartenant à l'État, n'avaient pas le droit de débroussailler au moyen du feu. La confiscation des terres les plus fertiles, l'enfermement dans des réserves et l'interdiction d'utiliser le feu, pourtant alors essentiel à la culture des tubercules, vont dès lors, profondément modifier le système agricole des Kanak et leur rapport à cet outil (voir page 7). « C'est aussi au cours de cette période coloniale que la notion de « feu de brousse » va progressivement être associée à une mauvaise manie indigène, stigmatisée et interdite » renchérit Marie Toussaint.



Léon Devambe, « Une station à Thio » [1888] Archives de la Nouvelle-Calédonie, fonds Serge Kakou hôtel de Sully, 199 Fi 6

### LE FEU, ARME D'EXPANSION

À partir des années 1860 et l'arrivée des premiers déportés, l'expansion de la colonie et l'emprise foncière progresse selon trois fronts : pastoral, minier et forestier. Le feu est un outil majeur d'expansion. L'élevage extensif se développe dès l'installation des premiers colons. En 1881, 95 éleveurs se partagent 196 000 ha. L'extraction minière se développe dès 1870 et s'intensifie au début du XX<sup>e</sup> siècle avec les grands sites de Thio, Canala et Poya. L'exploitation forestière industrielle atteint son apogée entre 1900 et 1929 où près de 63 000 m<sup>3</sup> de bois de Kaori, chêne gomme et santal ont été extraits des forêts.

### Vers une saison des feux

L'abolition du code de l'Indigénat en 1946 puis la création du service des eaux et forêts en 1947, instaurent une égalité de principe devant la réglementation des feux. La lutte contre les feux de brousse prend activement forme en 1975, quand une nouvelle loi promulgue pour la première fois une saison administrative des feux de brousse, avec des interdictions strictes. Les forestiers s'engagent alors dans une politique de sanction systématique, sur les espaces privés et publics, qui bouscule les habitudes héritées de la première période coloniale. « Il y a eu des réticences de la part des propriétaires, étonnés qu'on leur dicte une façon de gérer le feu sur leurs terres privées » confie Marie Toussaint.



### Quelle politique du feu en province Nord ?

Le service des eaux et des forêts est dissout en 1989 avec la création des provinces. La province Nord, alors en charge de l'environnement, définit ses premières politiques du feu sous la mandature de Léopold Jorédié (1994-1999) et calque sa réglementation sur celle de 1975. La problématique du feu refait surface trente plus tard, lors de la rédaction du code de l'environnement de la province Nord, publié en 2008, sous la 2<sup>e</sup> présidence de Paul Neautyine. « Le volet feux de brousse a été rédigé dans l'urgence. Notre unique son de cloche était celui des associations environnementales et ONG écologistes, alors en pleine implantation en province Nord et émotionnellement très marquées par l'incendie dévastateur de la Montagne des Sources de 2005-2006. La réglementation sur le feu a donc été un quasi copié-collé de celle de 1975, sans réelle réflexion sur les pratiques traditionnelles kanak. Résultat, notre cadre juridique recèle de nombreuses contradictions et s'avère, dans les faits, difficile à mettre en œuvre efficacement. D'où l'idée d'envisager une autre stratégie » explique Jean-Jérôme Cassan, du service environnemental et conservation.



### DATES CLÉS

- 1859** 1<sup>ères</sup> réglementations sur le feu. Les colons doivent demander une autorisation pour brûler.
- 1887** Promulgation du régime de l'Indigénat qui interdit à tous les indigènes « de débroussailler au moyen du feu ».
- 1899** Création du régime forestier qui réglemente l'accès aux forêts domaniales et les activités forestières (coupe de bois, défriche).
- 1946** Abolition du régime de l'indigénat et création des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM).
- 1956** Création du service des eaux et des forêts de Nouvelle-Calédonie.
- 1975** Instauration de la « saison administrative des feux de brousse », les agents forestiers assermentés pour veiller au respect de la réglementation renforcent les contrôles.
- 1988** Signature des accords de Matignon-Oudinot et création des trois provinces.
- 1997** Premières réglementations sur le feu de la province Nord.
- 2004** Mission d'évaluation des incendies de brousse en Nouvelle-Calédonie (Mission Boussès par le Ministère de la Défense).
- 2005-2006** Fin décembre 2005 grand incendie dans la réserve naturelle de la Montagne des Sources (Commune de Dumbéa) qui brûle 4 500 Ha de végétation.
- 2008** Publication du code de l'environnement de la province Nord.
- 2014** La sécurité civile, en charge de la lutte contre les incendies est transférée à la Nouvelle-Calédonie.

Affichette de la Sécurité civile





## LUTTE/PRÉVENTION

# qui fait quoi ?



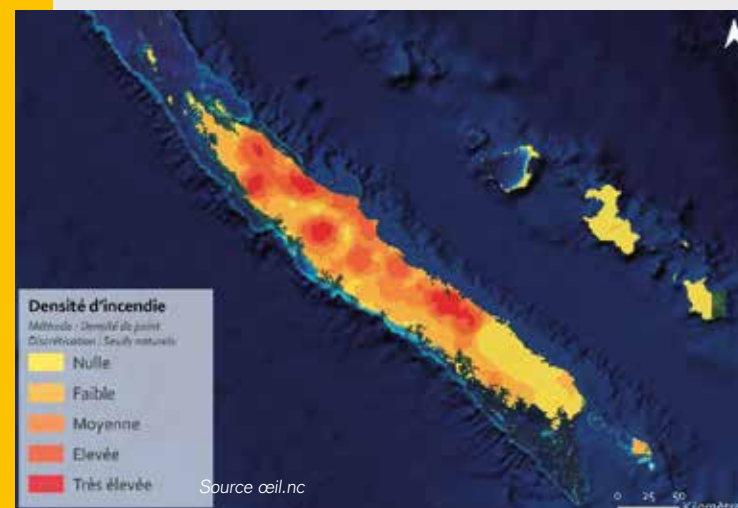
©Province Nord/N. Petit

**Les provinces** ont la charge de l'environnement et veillent à la préservation de leurs espaces naturels par des mesures de prévention. Elles élaborent la réglementation sur les feux de brousse et la font appliquer. Elles mènent les campagnes de sensibilisation et gèrent les domaines provinciaux (réserves naturelles, pistes DFCI<sup>[1]</sup> sur leurs domaines). La province Nord commande et finance également des projets de recherche pour disposer d'outils d'aide à la décision. Elle met en œuvre une partie de sa politique environnementale en soutenant l'intervention des associations et ONG directement sur le terrain.

**Les communes** dotent leur périmètre des moyens de lutte adéquats (caserne de pompiers) et fournissent à la sécurité civile les informations qui facilitent les interventions sur le terrain (cartes géographiques, contact des riverains, localisation des réserves d'eau). En cas de feu sur leur domaine, les communes déploient rapidement les moyens de lutte dont ils disposent.

Lorsqu'un incendie est d'ampleur, **le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** organise, à travers sa direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR), la lutte active contre les incendies. Elle coordonne l'action des pompiers, des agents de la sécurité civile et des agents communaux. Elle organise également les moyens d'intervention préventifs (recensement des points d'eau, surveillance, etc.).

[1] Défense des forêts contre les incendies



Densité du nombre d'incendie détectés par des satellites au cours de l'année 2017

**2017, année noire**  
L'année 2017 a été particulièrement intense en incendies en raison d'une sécheresse sévère qui a sévit sur toute la Nouvelle-Calédonie entre juin et octobre 2017.

- **24 145 hectares** de végétation brûlés, dont 19 000 se situaient en province Nord, soit 79 % des surfaces parties en fumée.
- **1 238 incendies** dont 979 en province Nord, soit 79 % de la part d'incendies.
- Ouégoa a été la commune la plus touchée avec 4 395 hectares brûlés (70 incendies) et Hienghène a été celle qui a connu le plus de départs d'incendies avec 134 événements (1 515 ha brûlés).

Source œil.nc



©Province Nord/N. Petit



### Surveillance, anticipation et prévention

**Lutter contre les incendies c'est éviter qu'ils ne se produisent (prévention).** Pour ce faire, les agents de la province Nord ont suivi une formation dispensée par la sécurité civile (DSCGR) (3). Ils sensibilisent les populations et les usagers des sites provinciaux (exploitants forestiers, prestataires, riverains, utilisateurs...). Ils entretiennent et surveillent les pistes DFCI sur les espaces en géré par la province Nord (exemple le plateau de Tango) (2). Ils aménagent des sites facilitant l'intervention des moyens de lutte, comme des espaces de pompage en eau (4). **Lutter contre les incendies c'est aussi intervenir le plus rapidement et le plus efficacement possible (surveillance, anticipation).** En cas de détection d'un départ de feu (1), les agents de la province Nord transmettent les informations (lieu, direction, ...) et enjeux prioritaires (économiques, environnementaux) aux pompiers les plus proches (5), qui mobilisent les moyens disponibles, et parfois les hélicoptères bombardiers d'eau (6).



**SAISON ADMINISTRATIVE DES FEUX**  
15 septembre  
15 décembre







## LE FEU, UN OUTIL A PLUSIEURS FACETTES

Souvent amalgamés sous le terme « feu de brousse », les usages du feu sont rendus invisibles par le poids des interdits. Pourtant, le feu est un outil à multiples facettes, au cœur de nombreuses activités vivrières.

### Sous le feu, la terre nourricière

Dans l'agriculture contemporaine kanak, le feu est au cœur de pratiques traditionnelles, encore fortement répandues. L'agriculture sur brûlis, décrite pour la première fois par les pères maristes dès 1846, est essentielle à la culture de l'igname. Le défrichage du champ commence à la saison froide, dès mai-juin, et se poursuit à la saison sèche, entre septembre et décembre. Les herbes coupées sont laissées sur place pour sécher tandis qu'un pare-feu réalisé en coupant et en évacuant l'herbe, délimite le contour du champ. Le feu est ensuite mis en plusieurs endroits, « au bon moment » pour en maîtriser la propagation et surveillé collectivement. « Les Kanak emploie fréquemment le terme de « champ propre » après le brûlage, car il est fertilisé et assaini d'une partie des nuisibles. » témoigne Marie Toussaint.

**5 ans**

C'est le temps de culture maximum recommandé pour la culture continue des ignames dans un même champ.

### Une agriculture à la base itinérante

« L'agriculture kanak est à la base foncièrement itinérante. C'est une forme d'agriculture très répandue dans la région Asie-Pacifique. Elle s'appuie sur des rites et croyances qui permettent de dérouler les opérations dans un ordre particulier, en phase avec les cycles naturels » explique Marie Toussaint. Les tubercules étaient cultivés pendant une période de trois à cinq ans sur un même champ. Le cycle se terminait par une mise en jachère de 5 à 15 ans, où on laissait la végétation spontanée repousser tandis qu'une nouvelle terre était mobilisée ailleurs pour un nouveau cycle. « La spoliation des terres kanak a profondément perturbé ce modèle agricole. L'agriculture sur brûlis devient inefficace et préjudiciable aux sols lorsqu'elle est sédentaire. Toutefois, les Kanak ont su habilement rebondir en cultivant des ressources plus adaptées aux sols pauvres, tels que le manioc, la patate douce et certaines variétés d'ignames. »

### Un outil à plusieurs facettes

Les Kanak brûlent également pour nettoyer les abords des champs, entretenir des pâturages, éliminer les « brousses » de plantes envahissantes, repérer d'anciens billons, ouvrir des espaces de chasse, conserver la mémoire d'anciens lieux de vie, chasser les mauvais esprits. « Le feu permet de dégager la vue et faire fuir les cochons sauvages, qui chapardent dans les champs et représentent à certains endroits un véritable fléau. Par ailleurs, certaines micro-forêts ne sont jamais brûlées, car ce sont des lieux à forte valeur symbolique, où résident les esprits et les ancêtres de la tribu. Le feu est tenu à distance de ces lieux tabous » précise Marie Toussaint.



Après autorisation accordée par le chef de clan, les opérations de nettoyage des champs sont réalisées. Dans un premier temps les mauvaises herbes sont rassemblées sur une butte aux abords du champ. Après un temps de séchage, les végétaux sont brûlés, sous surveillance. La cendre, riche en minéraux est ensuite dispersée dans le champ, comme un fertilisant naturel. @Province Nord/N. Petit





## INTERVIEW



Marie TOUSSAINT

### Quel objectif avez-vous poursuivi en réalisant cette thèse ?

La commande initiale de la province Nord était claire. Je devais comprendre qui mettait le feu et pourquoi ? J'ai donc commencé par mener des enquêtes auprès de trois tribus de la chaîne et de la côte Est (voir page 11). Mais j'ai vite déchanté, les réponses étaient très vagues.

### Pourquoi n'obteniez-vous pas ces réponses ?

Les gens m'accueillaient très gentiment. J'ai mené plus de 70 entretiens. Mais le feu c'était toujours les autres. J'ai vite compris que le feu était associé à une forme de criminalité. Sa pratique était discréditée, clandestine, invisible.

### Comment avez-vous obtenu plus d'informations ?

Je me suis inspirée des méthodes développées par certains anthropologues pour décrire des pratiques cachées, comme la corruption ou la sorcellerie, en obtenant les informations de façon indirecte. Je devais m'attacher à des silences, des sourires gênés ou les confessions « en off » pour recueillir des bribes d'informations sur les pratiques. Je me suis également plongée dans toute la littérature scientifique sur le sujet, dès les écrits des premiers explorateurs. J'ai aussi décortiqué la politique environnementale, actuelle et passée, de la province Nord. Par cette approche socio-historique, j'ai clairement pu décrire la tension que générerait la réglementation sur le feu et décrypter les non-dits.



« Il faut sortir de la logique moralisatrice et binaire. »

### Quelles tensions ? Qu'avez-vous mis en évidence ?

Dans le monde kanak, le feu est associé à beaucoup d'éléments positifs. C'est un outil polyvalent qui permet aux kanak de vivre de leur environnement et le façonner. Mais certains contextes ont généré une perception opposée. Certains n'y voient plus qu'une menace pour la biodiversité et les ressources naturelles. Il se sont réapproprié la rhétorique d'ONG ou d'agents de la province Nord, en occultant tous les autres points de vue. Résultat, alors que feu était auparavant un outil de cohésion sociale, il est devenu une source de division, parfois un alibi pour remettre en cause l'ordre social établi, entre les clans, entre les générations, ...

### Pourtant le feu est une menace, beaucoup ne le maîtrisent pas ?

Oui, c'est vrai. Il arrive bien des fois que des gens qui nettoient leur champ ou chassent se laissent dépasser, mais c'est en général lié à la non-maîtrise d'une végétation introduite et invasive, qui présente des caractéristiques nouvelles plutôt qu'à une non-maîtrise du feu en tant que tel.



Caricature de Jilème parue dans Les Nouvelles calédoniennes le 19.11.2011 qui véhicule une représentation erronée. Cette représentation est véhiculée depuis longtemps dans les communautés kanak et non kanak, dans les discours scientifiques et médiatiques.

### Pourquoi la perception négative a-t-elle pris le dessus ?

Les diverses pratiques du feu ont progressivement été incorporées sous une seule et même bannière « le feu de brousse » qui a une connotation très négative. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ces feux étaient très répandus : c'est la brousse elle-même qui était perçue comme négative par les colons, c'était un espace « inutile », « sauvage ». Puis le sens de l'expression a évolué : l'usage du feu est lui-même devenu inutile, néfaste et mal-maîtrisé. Elle sous-entend aujourd'hui, bien souvent, qu'un agriculteur kanak incompetent ou qu'un jeune délinquant en a été à l'origine. Ces représentations erronées sont véhiculées dans toutes les communautés, kanak et non kanak, et se retrouvent dans les discours scientifiques, techniques et médiatiques.

### Même au sein de la province Nord ?

Oui, complètement. La majorité des agents interrogés pensent que l'usage du feu est néfaste, et qu'il est nécessaire de renforcer la réglementation. Ces mêmes acteurs connaissent peu les différents usages du feu. Ils s'attachent à des idées reçues telles que : « l'agriculture sur brûlis est une technique archaïque et rudimentaire » ou encore que « les personnes qui utilisent le feu sont des pyromanes ». Dans un tel contexte, il est difficile de s'extirper de la pensée unique.

### Quelles seraient donc vos préconisations ?

Premièrement, il faudrait mener des études agronomiques approfondies pour comprendre les bienfaits et méfaits de certaines pratiques du feu, notamment sur les sols calédoniens. Comprendre le rôle du brûlis dans le fonctionnement des systèmes cultivés. Connaître les pratiques et l'impact du feu dans la gestion des pâturages. Deuxièmement, la réglementation doit être revue pour mieux prendre en compte les pratiques utiles et intégrer le feu comme un outil d'aménagement des espaces ruraux. La saison administrative des feux ne pourrait-elle pas être plus en phase avec le calendrier agricole kanak ? Enfin, la question du feu ne doit pas être préemptée par les experts de la conservation. Il faut sortir de la logique moralisatrice, émotionnelle et binaire pour ouvrir des espaces de concertations avec les acteurs du monde agricole et rural.

## Mes recommandations

- Comprendre l'apport du brûlis dans le fonctionnement des écosystèmes et agrosystèmes.
- Revoir la réglementation pour mieux prendre en compte le feu comme outil.
- Mettre en phase la saison administrative et le calendrier agricole kanak.
- Ouvrir les espaces de discussion sur le feu aux acteurs du monde agricole et rural.

©Province Nord/N. Petit



Les chasseurs utilisent le feu pour débarasser les parcours de chasse des hautes herbes et favoriser la repousse pour attirer le gibier.





## ENQUÊTE SUR LES SAVOIRS ET USAGES TRADITIONNELS

Pour comprendre qui mettait le feu et pourquoi, Marie Toussaint est allée au charbon. Elle a mené des enquêtes anthropologiques au sein de trois tribus, choisies en concertation avec la province Nord. Les résultats de la thèse lèvent le voile sur les dynamiques à l'œuvre...

### Gööpä-Gohapin (Poya), un projet pilote de conservation

En 2003, sous l'impulsion de son chef et du conseil des anciens, la tribu a développé, en partenariat avec le WWF (World Wildlife Fund) et avec le soutien de la province Nord, un projet pilote de restauration écologique des contreforts du massif de l'Aoupinié. Un réseau de pépiniéristes individuels valorise les essences endémiques et des planteurs reboisent des sites dégradés par les feux. Après la mort brutale du chef en 2005, les dynamiques sociales se sont réorganisées au sein de la tribu. Le projet écologique, pourtant innovant, a cristallisé des tensions qui se manifestaient par plus de mises à feu. Le feu est alors devenu, soit un outil de contestation, soit l'emblème d'un discours dominant, promu par l'ONG, qui désapprouve l'usage du feu. Toutes les autres pratiques, liées à l'agriculture et à la chasse, ont été dénigrées, invisibilisées. Le schéma classique issu de la culture européenne, qui oppose les activités agricoles et écologiques, semble désormais faire partie intégrante du mode de gestion de l'espace de cette tribu.

### Tiwaé-Tiouaé (Touho), de la conservation à la gestion de la chasse

En 2011, la Société d'ornithologie calédonienne (SCO) réalise des études de conservation sur le massif des Lèvres (communes de Poindimié, Touho) pour mettre en place une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). Ce projet environnemental et participatif, soutenu par le programme européen ENRTP (Environment and Sustainable

Management of Natural Resources including Energy), par *Birdlife International* et la province Nord, a progressivement glissé vers un plan de gestion plus global qui, outre le suivi des oiseaux, intégrait la régulation des ongulés sauvages, car les tribus locales de Tiouaé, Poyes et Vieux-Touho, exprimaient leur désarroi face aux dégâts causés à leurs plantations. Dans ce contexte, la pratique du feu par les chasseurs, qui l'utilisent comme outil pour ouvrir les espaces autour des champs et débusquer les animaux, bénéficie, parce qu'elle n'est ni dénoncée, ni mise en avant, d'une certaine forme d'acceptabilité. Les autres pratiques du feu restent clandestines.

### Pwöpwöp-Bopope (Koné), et la lutte contre les « arbres de l'administration »

Dans les années 1970, le service des eaux et des forêts a mis en œuvre un grand plan de reboisement du plateau de Tango avec du « pinus » (pin des caraïbes). Vingt ans plus tard, les forestiers de la province Nord héritent d'un chantier difficile, car le *pinus*, devenu envahissant, est au cœur d'un profond désaccord entre la province et les habitants de la tribu de Bopope. D'un côté, le feu est abondamment utilisé par les habitants pour détruire les pinus, ouvrir le milieu, récupérer des terres arables et chasser. Alors que d'un autre, les forestiers souhaitent développer une activité économique locale en exploitant durablement le pinus. Ce désaccord renvoie à des enjeux complexes, dans lesquels interviennent également des aspects du passé puisque le plateau de Tango a été un haut lieu de la révolte kanak contre l'administration coloniale en 1917.

## REPÈRES DANS LE CALENDRIER AGRICOLE KANAK

Calendrier grégorien	Calendrier kanak	Activités agricoles	Usages du feu
Décembre à février	Période de la pluie	Champs au repos	Pas de feux
Mars à juin	Récolte des ignames	Nettoyage des champs et alentours	Feux de défrichage



## FEU COUVERT, FEU COURANT

**Le feu couvert** est une technique qui consiste à alimenter le feu dans un espace clos et en lui fournissant du bois ou tout autre combustible. C'est le cas du feu de cheminée, du feu de cuisson et du feu en tas. **Le feu courant** est un feu lâché dans un espace ouvert dont on maîtrise le parcours en aménageant des pare-feux pour l'empêcher de brûler, ou au contraire, en laissant la végétation sur pied ou coupée sur place pour le nourrir.

### D'un mauvais usage du terme « écobuage »

L'écobuage est un terme répandu. Il désigne une technique agricole qui consiste à brûler des végétaux réunis en tas, avant d'épandre les cendres pour fertiliser les champs. À l'origine, ce terme renvoyait à une technique agricole européenne qui consiste à retourner des mottes de terres à l'aide d'un outil, l'*écobue*, les laisser sécher, les réunir et les brûler, dans un four ou en tas. Très employé par l'administration, les médias et dans les réglementations, il est inapproprié au contexte calédonien. Les termes brûlis ou essartage sont plus adaptés pour décrire les pratiques kanak.

## LE FEU COMME OUTIL

Le feu est un outil utilisé et maîtrisé en Nouvelle-Calédonie depuis l'arrivée des austronésiens, il y a 3 000 ans. Les différentes pratiques du feu se distinguent soit par la manière dont l'homme en maîtrise la technique et le conduit (feu couvert, feu courant), soit par l'objectif visé :

### • Feux à vocation de chasse :

favorise la repousse d'herbe pour attirer le gibier, ouvre les espaces et dégage la vue, rabat le gibier et le piège.



### • Feux à vocation pastorale :

ouvre les espaces pour créer de nouveaux pâturages, favorise la repousse d'herbe (nourriture des troupeaux) et élimine les petits ligneux



### • Feux à vocation agricole :

permet de préparer la terre avant la mise en culture, produit de la cendre (fertilisant naturel), accélère la fructification de certains arbres, assainit le champ des insectes ravageurs et vecteurs de maladies, détruit les débris végétaux issus du débroussaillage.

### • Feux à vocation artisanale :

régénérer les graminées utilisées en vannerie ou la confection des cases (« paille » de toiture).



• **Autres feux :** feux à des fins alimentaires ou domestique (chauffage, fabrication de céramiques), feux symboliques (rites funéraires ou religieux), feux accidentels, feux gratuits, feux de contestation, entretien d'anciens lieux d'occupation, feux de guerre (destructions de terres ou de villages), feux préventifs (réduction de la biomasse végétale pour réduire le risque incendie), feux de prospections (mise à nu les sols pour faciliter l'accès aux ressources minières).

## AUSTRALIE, retour de flamme

Les Australiens ont été parmi les premiers occidentaux à revenir sur leur politique drastique d'interdiction des feux. Depuis les années 1970, ils utilisent le feu comme un outil de gestion des espaces naturels en s'appuyant notamment sur les savoirs autochtones. Les rangers aborigènes sont également mis à contribution pour réaliser des brûlages préventifs. La mise à feu par voie aérienne est régulièrement employée pour fragmenter les massifs forestiers trop vastes et réduire le risque d'incendies gigantesques.



Hôtel de la province Nord  
41 avenue Jimmy Welepane  
BP 41 - 98860 KONÉ  
47 71 00  
47 24 75  
communication@province-nord.nc  
[www.province-nord.nc](http://www.province-nord.nc)

